

2020/01

Objet :

Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens – signature

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP 21 locale,

Considérant que les perturbateurs endocriniens sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considèrent les perturbateurs endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »,

Considérant que le programme d'actions général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement,

Considérant que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »,

Considérant les engagements pris par la commune de Sotteville-lès-Rouen lors de la COP 21 locale,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens et de valider le programme d'actions proposé, joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20200212-2020-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2020

Affichage : 18/02/2020

Luce PANE.

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	31
Nombre de présents :	24
Convocations :	6 FEVRIER 2020

Etaient présents : Luce PANE Maire, M. RAGACHE, Mme RENOUE, M. CAREL, Mme AUPIERRE, M. DELAMARE, Mme PANNIER, M. GUILLOPE, Adjoints, M. DARDANNE, M. BAUER, Mme BESNARD, M. TIMMERMAN, M. CRESSY, Mme BORJA, M. RUFFINONI, Mme POLLET, M. LESIEUR, Mme COGNETTA, Mme LECUYER, Mme CHRISTOL, M. DELAHAYE, Mme PASDELOUP, Mme BOURGEOIS, M. LESEUR, Conseillers Municipaux

-ooOoo-

Etaient absents excusés :

- Mme MARTEL	Pouvoir à M. RAGACHE
- Mme CHANAL	Pouvoir à Mme RENOUE
- Mme JOUTET	Pouvoir à M. CAREL
- M. JOBERT	Pouvoir à Mme AUPIERRE
- Mme LEMOINE	Pouvoir à Mme LECUYER
- Mme LEMONNIER	Pouvoir à M. DELAHAYAIE
- M. HAMDANI	Pouvoir à M. LESEUR

--ooOoo-

Etaient absents :

- M. SEHTALI
- Mme THELLIER
- Mme DANTAN
- M. CREVELLE

--ooOoo-

M. BAUER remplit les fonctions de Secrétaire.